

# Règlement du « Jeu



# 2022 »

L'Union Commerciale Industrielle Artisanale Les Vitrines de Flers, avec le soutien de la ville de Flers et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie, organise pour la neuvième année les « Festi'Flers » avec la participation de tous les commerçants artisans adhérents à l'opération.

## Période et objet du jeu

La période du jeu est fixée du Mardi 22 Novembre au Dimanche 4 décembre 2022 inclus. A cette occasion, il sera distribué des bulletins de participation afin de gagner différents lots dont une voiture.

## Principe du jeu

Les consommateurs reçoivent des bulletins de participation au tirage au sort que les commerçants artisans participants, reconnaissables grâce à une affichette, délivrent pendant toute la durée de l'opération selon les tranches suivantes :

0 à 2,99€ =	0 bulletin	de 50 à 99,99€ =	3 bulletins
De 3 à 24,99€ =	1 bulletin	de 100 à 199,99€ =	4 bulletins
De 25 à 49,99€ =	2 bulletins	de 200 à 299,99€ =	5 bulletins

Puis 1 bulletin supplémentaire par palier de 100€, avec un maximum de 50 bulletins, par passage en caisse.

Cependant, aucun bulletin ne sera délivré pour le carburant, les jeux de grattage ou de loterie.

En outre, il est précisé que la participation au jeu n'impose pas d'obligation d'achat, conformément à la législation, et qu'il sera remis gratuitement une seule carte pendant la durée de l'opération à toute personne se présentant à l'office de tourisme, 4 place du Dr Vayssières 61100 Flers.

Le bulletin, pour être valable, devra **obligatoirement indiquer le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone ainsi que la commune d'habitation du joueur et être déposé au plus tard le Dimanche 4 décembre 2022 à 18h00 dans l'une des urnes dédiées au jeu placées dans la ville** (il y aura notamment une urne devant l'office de Tourisme et du Commerce).

Les informations recueillies feront seulement l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication des gagnants. Les destinataires des données sont L'UCIA les Vitrines de Flers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

UCIA - Les Vitrines de Flers, Locaux l'office de tourisme, 4 place du Dr Vayssières 61100 Flers.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres de l'UCIA et de leur conjoint ou concubin. La même personne ne peut remporter qu'un seul lot en prenant en compte l'ordre du tirage.

## Liste des 106 lots

- Une voiture d'une valeur de 10 000€
  - 3 pochettes « chèques cadeaux UCIA de 500€ » soit 1 500€
  - 4 pochettes « chèques cadeaux UCIA de 250€ » soit 1 000€
  - 14 pochettes « chèques cadeaux UCIA de 150€ » soit 2 100€
  - 24 pochettes « chèques cadeaux UCIA de 100€ » soit 2 400€
  - 20 pochettes « chèques cadeaux UCIA de 75€ » soit 1 500€
  - 10 pochettes « chèques cadeaux UCIA de 50€ » soit 500€
  - 30 pochettes « chèques cadeaux UCIA de 50€ » soit 1500€ (Partenariat avec la Redingote)
- A chaque dépôt, d'un sac de 2 kg de vêtements ou de chaussures usagés à Agir La Redingote 200 rue Simons à Flers, il sera remis de 1 ticket Festi'Flers. Un tirage au sort spécifique aura lieu le Mardi 6 Décembre à 18h00 à Agir la Redingote.
- Aucune contre-valeur en espèce du lot ne pourra être exigée.



## Le Tirage au sort

Le **tirage au sort** des lots gagnés se fera le **Mardi 6 décembre à 19h15 dans les locaux de l'office de tourisme de Flers**. Lors du tirage au sort sous huissier, tout bulletin raturé, illisible ou incomplet sera rejeté et donnera lieu au tirage d'une seconde carte et ainsi de suite. A chaque tirage, il sera énoncé auparavant le lot qui est mis en jeu.

Les gagnants seront avertis par téléphone, par affichage à l'Office de Tourisme et du Commerce, sur le site Internet « les vitrines de Flers », la page facebook « Les Vitrines de Flers » et par voie de presse. Les gagnants seront invités à une **remise de prix à la salle d'honneur le 9 décembre à 19h15**. Chaque gagnant devra donner la preuve de son identité. Les noms et photos des gagnants pourront dès lors faire l'objet de publication dans la presse. **Les lots devront être retirés avant le 31 Janvier 2023** à l'office de tourisme et du commerce de FLERS. Tous les lots, non échangeables, qui n'auront pas été retirés par leurs gagnants avant le 31 Janvier 2023 seront remis en jeu lors d'une prochaine animation.

L'UCIA Les Vitrines de Flers et ses partenaires se réservent le droit de procéder à toutes modifications pour le bon fonctionnement du jeu et déclinent toute responsabilité dans le cas ou un évènement fortuit ou un cas de force majeure entrainerait l'interruption ou l'annulation de la manifestation.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du résultat.

**Le règlement du « jeu Festi'Flers 2022 » affiché à l'office de Tourisme de Flers, peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Le règlement est déposé à L'étude SELARL HUIS'ORNE OFFICE DE FLERS, huissiers de Justice Associés, 14 Bis Rue de la Gare, 61100 FLERS et contrôlera aussi la régularité des tirages.**

Flers, le 11 octobre 2022

Les présidents des Vitrines de Flers

